

Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :

Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capélani.

Absents : Michel Aurignac, Guy Labarrère, Michel Lauvaux, Frédéric Tabone

Le compte-rendu de la séance du 7 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

1 – Modification du Plan Local d'Urbanisme :

La dernière mouture du Plan Local d'Urbanisme datant du 11 octobre 2018, des ajustements sont nécessaires pour l'adapter et corriger des défauts. La commune va faire appel à l'APGL pour lancer sa modification.

Ainsi le terrain du « Roundey », secteur déchetterie, actuellement classé en zone N, va être, en partie, transformé en zone constructible pour recevoir la future installation d'un relais téléphonique.

De même un assouplissement des règles de l'aspect extérieur des habitations du quartier Labat est envisagé (« bac acier » pour les toitures).

Le maire annonce que 3 agriculteurs (Mélanie Lousplaas, Nicolas Laborde-Turon et Arnaud Courades) ont demandé le classement de bâtiments agricoles en habitation. Autre point : la future version du PLU doit autoriser l'augmentation de superficie de bureaux pour l'entreprise Matocq.

Toutes ces évolutions sont impossibles avec les documents d'urbanisme actuels.

Ce point est validé à l'unanimité

2 – Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme :

Dans la suite du point précédent, une révision légère du PLU doit déclasser des zones EBC (Espace bois classé) pour le passage d'un réseau d'adduction d'eau qui va assurer la future liaison entre le réservoir Sarramayou et Baudreix. La même disposition sera utile pour la construction de l'antenne téléphonique.

Le dossier sera consultable en mairie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – Modification du PLU- extension zone artisanale :

La zone artisanale de la rue de la Bastide connaît un succès indéniable, la dizaine de lots est réservée avant même le premier coup de pioche. Le Pays de Nay, initiateur du projet, envisage d'augmenter de 1 hectare l'offre de terrain, pour cela il faut requalifier cette zone « à urbaniser » en « urbanisable ».

L'unanimité est acquise pour ce point.

4 – Règlement intérieur de la cantine et de la garderie périscolaire :

Le règlement intérieur de la cantine et de la garderie va être adapté aux nouvelles règles de réservation, de paiement et d'annulation avec le système internet.

Les parents d'élèves ont testé en juin le logiciel. Dorénavant la facturation, l'annulation et le paiement pourront se faire en ligne avec des paiements à terme échu.

Au vu des essais concluants, le conseil municipal accepte ce point à l'unanimité.

5 – Subvention à l'association de chasse La Diane :

La société de chasse la Diane d'Asson se voit attribuée, à l'unanimité, une aide de 500 € pour l'acquisition d'une chambre froide.

Son président Jean-Pierre Courades a fourni les pièces justificatives à cette dépense.

Selon la procédure immuable de demande de subvention, Patrick Moura demande au maire si le bilan et le prévisionnel comptable ont été fournis. Le maire répond par la négative car il estime qu'il s'agit d'une demande exceptionnelle d'achat de matériel donc dispensée de suivre le traitement habituel.

6 – Attribution du marché voirie période 2021-2025 :

La société Lapedagne a obtenu le marché « à bons de commandes » pour la voirie communale pour la période 2021-2025. Les sociétés Colas et Eurovia qui avaient postulé n'ont pas été retenues à l'issue de l'analyse effectuée par les services de l'APGL.

La partie tarification du marché qui compte pour 70% de la note donne les résultats suivants :

- Lapedagne : 478 000 €
- Eurovia : 511 000 €
- Colas : 591 000 €

A l'unanimité la société Lapedagne est retenue.

7 – Demande de subvention voirie au CG64 :

Chaque année le Conseil Départemental attribue une subvention de 22 705 € à la commune d'Asson.

Au budget 2021 le conseil municipal a validé un montant de travaux pour 116 000 € auxquels il conviendra d'affecter l'aide du CG64.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

8 –Motion dossier LIFE OURS - PYR :

L'Etat, par l'intermédiaire de la DREAL, a déposé une demande d'aide d'un montant de 7 050 000 € à l'Union Européenne pour le doublement de la population d'ours dans les Pyrénées.

L'Association des Maires s'élève contre cette démarche qui a été faite sans concertation avec les élus. A l'unanimité moins une abstention le conseil municipal d'Asson adhère à cette motion.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire annonce la création d'une page Facebook « Asson mon village ».

Le Pays de Nay va procéder à la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Les travaux vont s'échelonner sur 2022 pour un coût de 1 120 000 €.

La station actuelle, construite en 1991, pour une capacité de 1 000 habitants est obsolète.

La communauté de communes du Pays de Nay a décidé de la remplacer par un équipement doté d'une capacité de 2 000 équivalents/habitants.

En clôture du Conseil municipal, Patrick Moura a tenu à saluer le nouveau doyen de la commune, Michel Daban, qui a fêté ses 100 ans le 12 juillet dernier. Michel avait assuré jusqu'en 1989 son poste de conseiller municipal et son engagement au service des Assonnais.

Le maire ajoute alors qu'il a rendu visite à M. Daban.

La Séance a été levée à 21 h 30.

Les rédacteurs : Michel Aurignac, Patrick Moura, Corinne Panatier.